

SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN GRAND-BALLON

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: direction@smmgb.fr

COMITE SYNDICAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2026 MAISON DU MARKSTEIN

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace (*visio*)
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace
M. Luc MARCK - Vice-Président
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :

M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Annick LUTENBACHER
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Nadine SPETZ
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Assistaient également :

Mme Marie-Christine PETER – Cheffe de projet Tourisme et Montagne de la CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
Mme Angélique HERRGOTT – chargée de développement du SMMGB
M. Thomas CRON – chef d'exploitation du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, les représentants des services de la CEA et du SMMGB et les remercie pour leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations ; le quorum est atteint, La Présidente déclare la séance ouverte à 14h35.

Elle rappelle que différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 10 décembre 2025
2. Débat d'orientations budgétaires 2026
3. Divers et communication.

1 - PRÉSENTATION DU PV DE LA SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2025

➤ **Le comité syndical à l'unanimité approuve le PV de la séance du 10 décembre 2026**

2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La Présidente présente de façon très détaillée le document d'orientations budgétaires pour 2026, se référant au résultat prévisionnel de l'exercice 2025 qui est globalement excédentaire sur l'ensemble des 4 budgets.

Mais le budget Régie présente un déficit important de 187 016,40€, compensé par l'excédent cumulé des années antérieures, mais marquant de fait une fragilité progressive de l'équilibre budgétaire.

Les propositions budgétaires pour les 4 budgets sont ensuite détaillées, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les orientations pour le budget Régie sont particulièrement scrutées, ainsi que les diverses modalités de reversement mises en œuvre, tout comme l'ajustement des participations statutaires CEA entre budgets (hors Régie).

Au point 6, relatif aux orientations stratégiques pour la pérennité financière et l'équilibre budgétaire, le débat sur la poursuite de l'activité des remontées mécaniques au **Grand Ballon** est ouvert. Des échanges ont lieu concernant l'avenir du site, au cours desquels plusieurs positions sont exprimées.

M. Luc MARCK regrette la perspective de désengagement du site et déplore le manque d'investissements pour organiser et renforcer l'accueil touristique au sommet. Il ajoute que si une part des investissements réalisés au Markstein avait été affectée au Grand-Ballon, les questions actuelles sur l'avenir du site ne se poseraient probablement pas de la même manière.

La Présidente rappelle qu'en 2020, le syndicat avait lancé une maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du téléski de la Gloupe, dont le coût avait été estimé à 600 000 €. La remise en état de cet équipement aurait permis de repenser l'organisation de la station et d'augmenter significativement le nombre de jours d'exploitation au Grand Ballon. Elle précise que la ville de Soultz, propriétaire des terrains, avait été consultée et avait émis un avis défavorable au projet.

Elle rappelle également que depuis 2002 le Conseil Général du Haut-Rhin puis le Conseil Départemental et enfin la CEA ont fait le choix de concentrer les investissements sur quatre sites prioritaires : Markstein, Schnepfenried, Lac Blanc et Ballon d'Alsace, le Grand-Ballon étant dès le début considéré comme un site secondaire d'intérêt local.

M. Francis KLEITZ souligne que si l'objectif était de maintenir une activité au sommet, il n'aurait pas fallu faire échouer le projet privé de reprise du Chalet-Hôtel. Il estime également nécessaire de réaliser une analyse financière précise de l'exploitation du Grand-Ballon, afin de permettre une prise de décision objective et éclairée.

M. Cyrille AST considère qu'au regard des difficultés financières rencontrées par l'ensemble des collectivités et des finances publiques en général, il convient de soutenir les initiatives privées lorsqu'elles se présentent. Il ajoute que si les remontées mécaniques du Grand-Ballon s'avèrent déficitaires, il faudra envisager une adaptation de leur fonctionnement.

M. Éric ARNOULD défend l'idée d'un projet d'envergure à l'échelle du massif. Il estime que la réflexion sur l'organisation de l'accueil touristique de montagne doit être menée à cette même échelle et considère que la **Collectivité européenne d'Alsace (CeA)** devrait en assurer le financement.

Mme Marie-France VALLAT rappelle que les compétences prioritaires de la CeA concernent les solidarités, les routes et les collèges, qui demeurent au cœur de ses missions. Elle précise que ce type d'investissements relève davantage de la Région, laquelle n'est pas membre du syndicat.

Mme Marie-Christine PETER indique que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a délibéré en 2025 pour concentrer ses futurs investissements sur les stations les plus performantes et accompagner la réorganisation des petites stations. Elle rappelle que la décision de mettre fin à l'exploitation du Grand-Ballon relève du syndicat.

Mme Annick LUTENBACHER souligne que pour engager des investissements structurants au Grand Ballon, une révision de la gouvernance du syndicat serait nécessaire, notamment afin d'y associer la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Elle ajoute que de tels investissements généreraient inévitablement des charges de fonctionnement supplémentaires liées à leur entretien et que, dans l'état actuel des finances du syndicat, cette charge supplémentaire sans recettes correspondantes serait financièrement intenable. Par ailleurs, elle s'interroge sur la possibilité de transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes, pour permettre au SM de se concentrer sur le développement touristique.

M. Maxime BELTZUNG évoque la nécessité d'identifier de nouvelles recettes pour faire face à ces dépenses, en envisageant notamment la mise en place de services payants, tels que l'accès aux sanitaires ou au stationnement.

➤ **Le comité syndical à l'unanimité**

- **PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2026**
- **PREND ACTE des orientations stratégiques, qui seront remises à l'ordre du jour des prochains comités syndicaux au cours de l'année 2026, accompagnées des analyses nécessaires pour permettre une prise de décision éclairée.**

3 – DIVERS ET COMMUNICATION

Audit de la Cour Régionale des Comptes

La Présidente informe le comité syndical que la Cour des comptes va procéder à un audit des comptes du Syndicat Mixte. Cet audit s'inscrit dans le cadre d'un vaste contrôle mené à l'échelle du massif des Vosges, portant sur plusieurs stations de ski. Après La Bresse, Gérardmer et le Lac Blanc, c'est désormais au tour du SMMGB d'être examiné.

Un premier entretien en lien avec la Présidente est prévu le 11 mars 2026 au Markstein, accompagné d'une visite des installations de cette station. Dans un second temps, les auditeurs effectueront également une visite des installations du Grand Ballon.

Organisation des Crêtes Vosgiennes – Course du 23 août 2026

M. Grégory LELOUP a pris contact avec le SMMGB pour proposer une modification de l'organisation des Crêtes Vosgiennes, avec inversion des parcours, départs du Lac Blanc et arrivées au Markstein le 23 août prochain.

Il sollicite la mise à disposition de la salle hors-sac et du poste de secours, ainsi que l'utilisation du terrain adjacent pour installer un chapiteau. Une réunion est programmée courant mars pour convenir de ces modalités techniques.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 17h30.



Document d'orientations budgétaires 2026

Comité syndical du 25 février 2026

Table des matières

1.	Contexte règlementaire	4
2.	Fonctionnement et organisation budgétaire	4
3.	Résultat prévisionnel de l'exercice 2025.....	6
4.	Orientations budgétaires 2026.....	9
	4.1. Budget Général	13
	4.1.1. Section Fonctionnement	13
	4.1.2. Section Investissement.....	15
	4.2. Budget Assainissement.....	16
	4.2.1. Section Fonctionnement	16
	4.2.2. Section Investissement.....	17
	4.3. Budget Eau	18
	4.3.1. Section Fonctionnement	18
	4.3.2. Section Investissement.....	19
	4.4. Budget Régie	20
	4.4.1. Section Fonctionnement	20
	4.4.2 Evolution EBE et compte de résultat.....	24
	4.4.3 EBE et compte de résultat par activité.....	25
	4.4.4. Section Investissement.....	26
5.	Synthèse globale.....	27
	5.1. Participation globale de fonctionnement	27
	5.2. Participation globale d'investissement.....	27
	5.3. Participations des collectivités - issues des CA	28
	5.4. État de la dette au 01/01/2026	29
6.	Orientations stratégiques pour la pérennité financière et l'équilibre budgétaire.....	30
	6.2 Etat des lieux	30
	6.2.1 Lecture d'ensemble	30

6.2.2 Baisse structurelle des recettes.....	30
6.2.3. Hausse significative des charges	31
6.2.4. Déséquilibre dans la répartition des charges	31
6.2.5 Contraintes structurelles du SMMGB	31
6.2.6. Facteurs d'atténuation et actions engagées.....	32
6.2.7 Risques à venir	32
6.3 Orientations stratégiques.....	33
6.3.1. Modification des statuts de la régie.....	33
6.3.2 Financement et équilibre du budget principal	33
6.3.3 Devenir du Grand-Ballon	34

1. Contexte réglementaire

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité et permet donc de définir les grandes orientations du budget.

2. Fonctionnement et organisation budgétaire

Le SMMGB, dont le siège est à Felling, a été créé en février 1975 et regroupe le Conseil départemental du Haut-Rhin et deux communautés de communes, celle de la vallée de Saint-Amarin (CCVSA) et celle de la région de Guebwiller (CCRG).

Les statuts stipulent les compétences en aménagement touristique et en organisation du service des remontées mécaniques sur les parties hautes du massif du Markstein Grand-Ballon.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Le comité syndical est composé de 16 membres :

8 Conseillers d'Alsace désignés en 2021 :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| ▪ Maxime BELTZUNG | ▪ Karine PAGLIARULO |
| ▪ Francis KLEITZ | ▪ Marie-France VALLAT |
| ▪ Annick LUTENBACHER | ▪ Pierre VOGT |
| ▪ Monique MARTIN | ▪ <i>A nommer</i> |

8 représentants des 2 CC issus des élections municipales et communautaires de 2020 :

Pour la CCVSA :

- Éric ARNOULD
- Cyrille AST
- Jean-Marie GRUNENWALD
- Nadine SPETZ

Pour la CCRG :

- Maud HART
- Philippe HECKY
- Jean-Jacques FISCHER
- Luc MARCK

ORGANISATION BUDGETAIRE

Le fonctionnement financier du SMMGB s'appuie sur un ensemble de 4 budgets :

- Le budget Général, M 57

3 budgets annexes :

- Le budget Eau, M 49
- Le budget Assainissement, M 49
- Le budget Régie, M 4, qui inclut la gestion de la régie des remontées mécaniques du Markstein et du Grand-Ballon, de la luge sur rail et du minigolf du Markstein ainsi que la restauration du Bar-Bichettes et du Bar de la Fédérale, mais aussi certains investissements.

Les participations des collectivités membres (la Collectivité Européenne d'Alsace et les Communautés de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Région de Guebwiller) sont affectées suivant différents pourcentages à ces 4 budgets, à l'exception des activités commerciales de la régie qui doivent impérativement s'autofinancer.

En matière de fonctionnement, les règles statutaires sont les suivantes :

- Budget Général : 50% pour la CEA et 25% pour chaque Communauté de Communes,
- Budget Eau : 88.80% pour la CEA et 5.60% pour chaque Communauté de Communes,
- Budget Assainissement : 74.60% pour la CEA et 12.70% pour chaque Communauté de Communes.

En matière d'investissements, le SMMGB est en charge de la réalisation des infrastructures nécessaires au développement touristique du massif du Markstein Grand-Ballon et engage les projets sur la base de programmes pluriannuels conventionnés entre les différentes collectivités.

Pour mémoire, le programme des investissements en cours s'appuie sur le schéma directeur de 2010 réactualisé pour la période 2018/21, et sur le schéma de développement du site du Markstein 2022/24 autour des axes suivants :

- Aménagement des espaces et requalification paysagère,
- Amélioration des fonctions d'accueil et de services des clientèles,
- Diversification des activités de loisirs 4 saisons.

Il est à noter que les participations des communautés de communes ont été plafonnées à 100 000€ par an, fonctionnement et investissement confondus.

Si ce montant n'est pas atteint lors d'un exercice budgétaire, la part non versée peut faire l'objet d'un report sur un budget ultérieur.

3. Résultat prévisionnel de l'exercice 2025

BUDGETS		Résultat cumulé 31/12/2024	Résultat 31/12/2025	Résultat cumulé 31/12/2025
Régie	Fonctionnement	832 104,69 €	-125 630,42 €	706 474,27 €
	Investissement	23 984,86 €	-61 385,98 €	-37 401,12 €
	Résultat avant RAR	856 089,55 €	-187 016,40 €	669 073,15 €
	RAR investissement			
	Résultat après RAR	856 089,55 €	-187 016,40 €	669 073,15 €
Assainissement	Fonctionnement	41 165,13 €	1 272,90 €	42 438,03 €
	Investissement	286 586,75 €	24 345,63 €	310 932,38 €
	Résultat	327 751,88 €	25 618,53 €	353 370,41 €
Eau	Fonctionnement	112 486,12 €	12 032,64 €	124 518,76 €
	Investissement	58 888,43 €	33 727,35 €	92 615,78 €
	Résultat avant RAR	171 374,55 €	45 759,99 €	217 134,54 €
	RAR investissement			
	Résultat après RAR	171 374,55 €	45 759,99 €	217 134,54 €
Général	Fonctionnement	48 223,17 €	-2 671,23 €	45 551,94 €
	Investissement	38 052,65 €	236 413,65 €	274 466,30 €
	Résultat avant RAR	86 275,82 €	233 742,42 €	320 018,24 €
	RAR investissement			
	Résultat après RAR	86 275,82 €	233 742,42 €	320 018,24 €
TOTAL 4 BUDGETS avant RAR		1 441 491,80 €	118 104,54 €	1 559 596,34 €
TOTAL 4 BUDGETS après RAR		1 441 491,80 €	118 104,54 €	1 559 596,34 €

Concernant le budget de la Régie, l'hiver 2024/2025 présente une situation contrastée.

Le mois de décembre 2024 a été particulièrement favorable et a permis de compenser l'hiver 2023/2024, qui avait été catastrophique et quasiment inexistant en termes d'exploitation.

En revanche, le début d'année 2025 s'est avéré difficile, et les remontées mécaniques n'ont pas pu fonctionner en décembre 2025. Ainsi, entre un début d'année 2025 compliqué et un mois de décembre 2025 inexistant, la situation d'exploitation s'est dégradée.

Il en résulte :

- un déficit de fonctionnement de 125 630,42 € ;
- un déficit d'investissement de 61 385,98 €.

Ces déficits sont toutefois compensés par les excédents cumulés des exercices antérieurs, portant le résultat cumulé excédentaire à 669 073,15 €.

L'activité Luge sur rail, malgré des conditions météorologiques capricieuses en 2025, enregistre un chiffre d'affaires de 407 471 €. Cette performance a permis d'absorber une partie du déficit généré par l'activité des remontées mécaniques.

Concernant le contentieux URSSAF, le SMMGB avait engagé un recours contre l'URSSAF concernant l'application de la réduction générale et de la réduction des charges patronales.

La commission de recours amiable de l'URSSAF a rendu une décision favorable, reconnaissant que le SMMGB était fondé à appliquer ces dispositifs. À ce titre, le SMMGB a perçu un remboursement de 69 863 € en 2025.

Toutefois, une provision de 25 000 €, relative à l'année 2019 et comptabilisée en anticipation de ce remboursement, a dû être annulée. En effet, l'URSSAF a considéré que la créance correspondante était prescrite, entraînant la reprise de la provision.

Concernant le budget Assainissement (7 usagers), il présente un résultat excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

Toutefois, en section de fonctionnement, l'équilibre est atteint de manière très fragile. Le faible nombre d'usagers, combiné au gel des crédits de fonctionnement, rend cet équilibre de plus en plus précaire et limite les marges de manœuvre budgétaires.

En investissement, la situation demeure favorable et permet au SMMGB de poursuivre les projets engagés pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration (STEP), dont l'exploitation reste techniquement complexe.

Des modifications dans le traitement des eaux usées sont à l'étude afin d'améliorer les performances globales de l'installation.

À ce titre, il est rappelé qu'un audit de fonctionnement est actuellement en cours sur les réseaux et sur la station d'épuration. Les conclusions de cet audit permettront d'orienter les futures décisions techniques et budgétaires.

Concernant le budget Eau (9 usagers), on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement afin de garantir une qualité de service aux usagers du Markstein et de financer le solde des études sur le réseau eau du Grand-Ballon.

Concernant le budget Général, celui-ci présente une situation contrastée :

- un **résultat excédentaire en section d'investissement** ;
- un **résultat déficitaire en section de fonctionnement**.

Le déficit constaté en fonctionnement s'explique notamment par l'impossibilité de percevoir le reversement statutaire de la Régie, fixé à **21 % du chiffre d'affaires**, les résultats déficitaires de celle-ci ne permettant pas d'opérer ce transfert.

Par ailleurs, le gel des crédits de fonctionnement réduit fortement les marges d'ajustement et rend l'équilibre budgétaire de plus en plus fragile.

Il est rappelé que le budget général ne dispose pas de ressources propres significatives et ne peut s'équilibrer que par les dotations versées par ses membres.

Dans ce contexte, la soutenabilité du budget général dépend directement :

- de la capacité contributive des membres ;
- de l'évolution des résultats de la Régie ;
- et du maintien d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Conclusion générale – Exercice 2025

Les résultats globaux de l'exercice 2025 font apparaître une situation financière excédentaire. Cet équilibre demeure possible grâce aux excédents cumulés des exercices antérieurs, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Toutefois, cette situation favorable masque une fragilisation progressive de l'équilibre budgétaire. En effet :

- la hausse significative des charges d'exploitation courantes ;
- la succession d'hivers difficiles impactant directement l'activité ;
- le gel des dotations ;

réduisent fortement les marges de manœuvre financières.

Malgré une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, l'équilibre devient de plus en plus précaire et appelle à une vigilance renforcée pour les exercices à venir.

4. Orientations budgétaires 2026

Les données présentées dans les différents tableaux suivants sont issues des comptes administratifs 2025, donc représentent des données réelles.

Pour rappel, la Régie finance la totalité des salaires du personnel permanent et saisonnier.

Afin que les charges soient partagées sur les autres budgets au prorata du temps passé, il est proposé des reversements entre budgets.

Les salaires de quatre employés permanents aux activités transversales (1 technique, 2 administratifs et 1 agent de propreté), ainsi que ceux des pisteurs secouristes sont répartis sur les bases suivantes :

Bases de répartition

Personnel administratif (2 ETP)	
Budget Général	45%
Budget Eau	10%
Budget Assainissement	10%
Budget Régie	35%
Total	100%

Personnel service technique (1 ETP)	
Budget Général	10%
Budget Eau	5%
Budget Assainissement	5%
Budget Régie	80%
Total	100%

Personnel propreté site du Markstein (1ETP)	
Budget Général	90%
Budget Régie	10%
Total	100%

Personnel pisteurs secouristes et personnel entretien siège	
Budget Général	100%
Total	100%

Concernant les charges d'assurance, leur intégralité était jusqu'à présent supportée par la régie.

Cependant, au regard de l'augmentation particulièrement importante des tarifs, cette situation n'est plus soutenable. À titre de rappel, le montant de l'assurance « dommages aux biens » a évolué comme suit :

- 16 788 € en 2024
- 23 538 € en 2025
- 60 000 € en 2026

Face à cette hausse significative, il n'est plus possible pour la régie de supporter seule cette dépense, d'autant que chaque budget dispose de biens assurés.

Il est donc proposé de répartir cette charge entre les différents budgets, en fonction des biens relevant de chacun d'eux.

Le SMMGB a ainsi établi un tableau recensant l'intégralité des biens à assurer auprès de la compagnie d'assurance, afin de définir une clé de répartition adaptée à chaque budget.

Les résultats financiers de la régie étant fragilisés, il est proposé d'anticiper la mise en œuvre de cette répartition.

Ainsi, il est envisagé de procéder à la ventilation de la charge d'assurance :

- pour l'exercice 2025, sur une base de 40 000 €
- pour l'exercice 2026, sur une base de 77 000 €.

Le montant total à répartir s'élèverait donc à 117 000 €.

Bases de répartition

Répartition par budget	Montant des biens valeur à neuf en €	%
42500 - Budget Général	11 029 617,00	68%
42501 - Budget Assainissement	1 150 000,00	7%
42509 - Budget Eau	1 650 000,00	10%
42558 - Budget Régie	2 467 286,00	15%
Total	16 296 903,00	100%

Proposition de transferts vers la Régie, calculée sur la base salariale 2025

Budget Principal à Régie	Montant en €
Salaire pisteur	38 944
Salaire administratif	55 481
Salaire service technique	7 822
Service propreté du site	34 069
Total	136 315

Budget Eau à Régie	Montant en €
Salaire administratif	12 329
Salaire service technique	3 911
Total	16 240

Budget Assainissement à Régie	Montant en €
Salaire administratif	12 329
Salaire service technique	3 911
Total	16 240

Proposition de reversement global à la Régie calculé sur la base salariale 2025

Budget Régie recette	Montant en €
Budget Principal	136 315
Budget Eau	16 240
Budget Assainissement	16 240
Total	168 796

AUTRES REVERSEMENTS

Proposition de reversement du budget Assainissement au budget Régie

La station d'épuration étant reliée au réseau électrique du Tremplin 2, un sous compteur a été installé dans la STEP afin de pouvoir reverser la quote-part consommée du budget Assainissement à la Régie, se rajoute également la cote part de l'assurance.

Budget Assainissement à Régie	Montant en €
Electricité compteur à 39537kw	1 068
Quote part assurance	8 200
Total	9 268

Proposition de reversement du budget Eau au budget Régie

Il convient de reverser la quote-part assurance du budget eau au budget régie.

Budget Eau à Régie	Montant en €
Quote part assurance	12 000
Total	12 000

Proposition de reversement du budget Général au budget Régie

Budget Général à Régie	Montant en €
Quote part assurance	79 000
Total	79 000

Proposition de reversement du budget Régie au budget Général

Les statuts de la Régie prévoient un reversement au budget Général du Syndicat Mixte de 21% de son chiffre d'affaires hors taxe, sur les bases suivantes :

- 18% au titre de la compensation du non-versement d'une redevance par un délégataire,
- 3% au titre de la compensation de la taxe communale sur les remontées mécaniques.

Toutefois, différents éléments sont à prendre en compte :

- ✓ Le Syndicat Mixte a la possibilité de réduire par délibération ces versements au terme de saisons d'exploitation difficiles ;
- ✓ La Régie supporte financièrement les frais de fonctionnement de la Maison du Markstein et de l'entretien du site (déneigement, propreté ...) ;
- ✓ Les investissements, prêts et le personnel de la luge sur rail sont intégralement pris en charge par le budget Régie.

Frais de fonctionnement pris en charge par la régie	Montant €
Edf	20 550
Chauffage	3 695
Carburant	1 000
Petit matériel	5 718
Produit hygiène	2 621
Entretien dameuse nordique	2 975
Maintenance chaudière	2 160
Déneigement (déduction sub faite)	10 430
Matériel sécurisation des pistes	835
Total	49 984

Budget Régie à budget principal	Montant €
21% CA Remontées mécaniques 304 842€	64 017
18% CA Luge sur rail 339 559€	-
Total	64 017
Déduction frais fonctionnement site et Maison du Markstein	49 984
Total	14 033

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de :

- Ne pas appliquer de reversement pour l'activité de luge sur rail ;
- Prévoir que la Régie verse 14 033 € au budget général, déduction faite des frais de fonctionnement. Toutefois, en raison du déficit constaté cette année, il est proposé d'annuler ce reversement.

4.1. Budget Général

4.1.1. Section Fonctionnement

4.1.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions pour le chapitre 011, correspondant aux frais généraux, s'élèvent à 133 050 € pour 2026, marquant une augmentation significative liée à la répartition des frais d'assurance.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
40 799 €	54 867 €	46 436 €	52 328 €	60 245 €	52 344 €	133 050 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 136 315€, sont compris les charges de personnel des transferts inter-budgets.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
99 106 €	26 522 €	76 629 €	126 823 €	125 058 €	114 826 €	136 315 €

Secours

Dès l'ouverture du domaine skiable (nordique et/ou alpin) la présence des pisteurs secouristes est obligatoire pour garantir la sécurité des usagers. Leur présence ainsi que le matériel spécifique pour porter assistance aux victimes sont à la charge du Budget Général. Les recettes sont issues des secours sur domaine skiable qui sont facturés aux victimes ou à leur assurance.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses	42 203 €	4 016 €	36 285 €	49 678 €	39 500 €	53 521 €	50 000 €
Recettes	500 €	1 250 €	12 750 €	6 250 €	4 310 €	7 200 €	10 000 €
Solde à charge	41 703 €	2 766 €	23 535 €	43 428 €	35 190 €	46 321 €	40 000 €

Les dépenses en secours englobent à la fois les frais généraux (oxygène, matériel) et les frais de personnel 2025 (pisteurs secouristes).

Ces dépenses sont reprises de manière exhaustive et en décalage d'une année (pour les rémunérations des pisteurs).

Pour 2026, elles comprennent les salaires 2025 des pisteurs à 46 765€, l'oxygène, ainsi que du matériel divers pour 6 756€.

Frais financiers

La ligne de trésorerie n'étant actuellement plus ouverte, il est néanmoins proposé de prévoir un crédit de 1 000 € au cas où la réactivation de cette ligne serait nécessaire.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
- €	990 €	4 665 €	3 101 €	8 302 €	- €	1 000 €

Subventions aux partenaires

Les manifestations organisées sur le massif sont importantes pour le développement de nos sites, mais les contraintes budgétaires nous imposent la réduction de notre soutien financier aux partenaires, il est proposé de baisser les dotations en 2026 et de les répartir comme suit :

Subventions	2023	2024	2025	Proposition 2026
Le Markstein ça vous gagne - Cirko Markstein	5 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €
La Nordique des Crêtes	720 €	0 €	660 €	500 €
US Thann - La montée du Grand-Ballon	500 €	500 €	500 €	400 €
CCVSA - Tour de France	5 000 €			4 000 €
Total	11 220 €	5 500 €	5 160 €	7 900 €

Par contre, nous maintiendrons bien entendu le soutien logistique aux organisateurs avec en fonction des besoins, la mise à disposition du poste de secours, de la salle hors sac, de la salle de réunion.

4.1.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Général : Les statuts prévoient la répartition suivante : 50% pour la CEA et 25% pour chaque Communauté de Communes. Cependant, cette année, et afin de pouvoir équilibrer le budget général,

il est proposé de réduire la participation au budget eau qui est bénéficiaire et d'augmenter la participation au budget général :

PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2026	CeA	CCVSA	CCRG	TOTAL
GENERAL	180 000 €	65 000 €	65 000 €	310 000 €

Autres recettes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Location ESF	410 €	580 €	880 €	840 €	408 €	1 547 €	1 500 €
Secours	500 €	1 250 €	12 750 €	6 250 €	4 310 €	6 000 €	10 000 €
Participation SCMR	- €	7 180 €	6 225 €	3 491 €	2 751 €	3 086 €	5 000 €
Participation Budget Régie			46 635 €	43 127 €	48 745 €	- €	0 €
Total	910 €	9 010 €	66 490 €	53 708 €	56 214 €	10 633 €	16 500 €

4.1.2. Section Investissement

Convention d'investissement 2023 (dossiers en cours)

- Signalétique fond et circuits raquettes au Grand-Ballon : 6 000€ TTC

Convention d'investissement 2025 (dossiers en cours)

- Toilettes écoresponsable activités nordiques : 75 000€
- Démolition friche du Grand-Ballon (arrivée téléskis Ballon II) : 180 000€
- Signalétique : 60 000€

Projets d'investissements 2026

- Communication : 5 000€
- Manitou occasion : 100 000€

L'engagement de ces nouveaux investissements fera l'objet d'une convention de financement avec les différents partenaires sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.2. Budget Assainissement

4.2.1. Section Fonctionnement

4.2.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2025 se chiffrent à 71 079€ dont la sous-traitance par CALEO pour 2026 (39 652€ HT environ).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
16 342 €	8 159 €	20 639 €	60 324 €	59 868 €	60 929 €	71 079 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 16 500€.
Sont compris les 16 240€ de charges de personnel, issus des transferts inter-budgets.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
34 654 €	10 874 €	45 382 €	27 996 €	16 475 €	17 286 €	16 500 €

4.2.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Assainissement : 74.60% pour la CEA et 12.70% pour chaque Communauté de Communes

PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2026	CeA	CCVSA	CCRG	TOTAL
GENERAL	65 620 €	11 171 €	11 171 €	87 962 €

Contribution à l'assainissement (6 usagers)

L'évolution des recettes assainissement varie en fonction de l'activité sur le site.
La prévision pour 2026 est de 7 500€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Assainissement	3 153 €	2 986 €	4 978 €	7 783 €	6 576 €	7 186 €	7 500 €
Total	3 153 €	2 986 €	4 978 €	7 783 €	6 576 €	7 186 €	7 500 €

4.2.2. Section Investissement

Avec le changement d'exploitant depuis le 1^{er} janvier 2023, les services de CALEO, du SATESE et du SMMGB travaillent en collaboration et étudient le système d'exploitation de la station d'épuration du Markstein qui ne donne pas entièrement satisfaction, l'objectif étant d'améliorer les modalités de fonctionnement.

Projets d'investissements 2025 (en cours)

- Amélioration de la télégestion Sofrel permettant un dialogue avec les automates des filtres Salsnes : 2 370€ HT
- Etude diagnostic périodique obligatoire à 10 ans : 40 000€ HT

Projet d'investissement 2026

- Curage du bassin d'infiltration si nécessaire : 6 500€ HT
- Modification du cheminement des eaux usées : 10 000€ HT
- Curage du réseaux (entre Hôtel Wolf et Maison du Markstein) : 10 000€ HT

D'autres investissements seront à déterminer en fonction des résultats d'études :

- Fiabilisation et développement du système de filtration (étude en cours)
- Suppression de l'électro flocculation, déjà mise à l'arrêt (démontage)

L'engagement de ces investissements pourra se faire par autofinancement sur le budget Assainissement dans la limite des crédits disponibles, ou être intégré à une convention de financement, sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.3. Budget Eau

4.3.1. Section Fonctionnement

4.3.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2025 se chiffrent à 58 079€ dont la sous-traitance par CALEO pour 2025 (14 808€ HT environ).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
14 744 €	12 174 €	3 007 €	47 698 €	21 189 €	29 290 €	58 079 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 16 500€.
Sont compris les 16 240€ de charges de personnel, issus des transferts inter-budgets.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
27 850 €	0 €	29 165 €	25 730 €	16 475 €	17 286 €	16 500 €

4.3.1.2. Recettes

Participations statutaires

La répartition du budget Eau prévoit 88,80 % pour la CeA et 5,60 % pour chacune des Communautés de Communes.

Cette année, afin de contribuer à l'équilibrage du budget général, il est proposé de réduire la participation au budget Eau, qui est bénéficiaire, et d'augmenter la contribution au budget général.

PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2026	CeA	CCVSA	CCRG	TOTAL
GENERAL	3 280 €	3 360 €	3 360 €	10 000 €

Vente d'eau (8 usagers)

L'évolution des ventes d'eau varie en fonction de l'activité sur le site.
La prévision de recettes pour 2026 est de 11 000€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Vente Eau	4 532 €	4 587 €	10 302 €	14 397 €	8 331 €	10 864 €	11 000 €
Total	4 532 €	4 587 €	10 302 €	14 397 €	8 331 €	10 864 €	11 000 €

4.3.2. Section Investissement

Différents projets sont à l'étude en lien avec la société CALEO, avec laquelle le SMMGB a signé un contrat pour l'exploitation des installations d'eau potable du Markstein.

Markstein

Projet d'investissement 2025 (travaux en cours)

- Raccordement électrique au réservoir + pose d'une armoire électrique + automate de télégestion : 15 000€ HT
- Remplacement de l'automate Sofrel : 1 310€ HT

Projets d'investissements 2026

- Modification de la programmation de l'automate de la station AEP : 4 000 €HT
- Mise en peinture des filtres de la station de pompage (oxydés) : 15 000€ HT
- Remplacement et mise en conformité des compteurs d'eau interrogeables à distance, Chalet le Point et Steinlebach, programme pluriannuel débuté en 2019 : 1 000€ HT
- Terrassement et remise en état vannette au Point Bar : 1 500€ HT
- *Remplacement du compteur arrivé au réservoir plus tuyauterie : 15 000€ HT*

Grand-Ballon (dans la perspective d'une reprise de l'AEP en cours)

- Etude de vulnérabilité pour la création d'une DUP et étude de faisabilité : 52 500€ HT

L'engagement de ces investissements pourra se faire par autofinancement sur le budget Eau dans la limite des crédits disponibles, ou être intégré à une convention de financement, sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.4. Budget Régie

4.4.1. Section Fonctionnement

4.4.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions inscrites au chapitre 011 (charges à caractère général) s'élèvent à 428 882 € pour l'exercice 2026.

Ces crédits couvrent notamment les dépenses liées aux RM, à la Luge, ainsi que les achats relatifs à l'activité de restauration.

L'augmentation des frais généraux par rapport à l'exercice 2025 s'explique principalement par la prise en compte du financement des charges d'assurance.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2 026
214 657 €	243 641 €	361 529 €	324 015 €	344 017 €	375 836 €	428 882 €

Les principaux postes de dépenses prévus sur 2026 :

- Électricité : **95 000€**
- Entretien et réparations : **65 000€**
- Fourniture d'entretien et petits équipements : **55 000€**
- Assurances : **77 000€**
- Dénégement : **28 800€**
- Carburants : **25 000€**
- Redevance délégataire : **0€**

Frais de personnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2 025	2026
Régie	369 057 €	413 043 €	553 877 €	496 624 €	507 188 €	605 441 €	590 000 €
Permanent	303 842 €	310 849 €	356 105 €	333 276 €	384 941 €	431 861 €	
Saisonnier	65 215 €	102 195 €	197 772 €	163 348 €	122 247 €	173 580 €	
Permanent %	82,33%	75,26%	64,29%	67,11%	75,90%	71,33%	
Saisonnier %	17,67%	24,74%	35,71%	32,89%	24,10%	28,67%	

Détail des effectifs de la Régie :

Personnel d'exploitation

- **6 permanents à temps plein :**
 - Chef d'exploitation
 - Adjoint technique au chef d'exploitation
 - Responsable maintenance
 - Technicien administratif
 - Agent de service
 - Responsable restauration

La commission de recours amiable de l'URSSAF a rendu une décision favorable, reconnaissant que le SMMGB était fondé à appliquer ces dispositifs. À ce titre, le SMMGB a perçu un remboursement de 69 863 € en 2025.

Toutefois, une provision de 25 000 €, relative à l'année 2019 et comptabilisée en anticipation de ce remboursement, a dû être annulée. En effet, l'URSSAF a considéré que la créance correspondante était prescrite, entraînant la reprise de la provision.

- 1 apprenti BTS Maintenance des systèmes
- 7 saisonniers 35h et 11 saisonniers à temps partiel durant la saison hivernale
- 2 saisonniers 35h durant la saison estivale

Personnel administratif

- **2 permanents :**
 - Responsable administratif et financier
 - Chargé de mission aménagement et développement touristique

A noter :

De façon générale, la polyvalence, l'investissement et l'implication du personnel permettent de réaliser de substantielles économies. La réactivité et l'agilité du système d'exploitation mis en place par les équipes permettent de s'adapter rapidement aux conditions météo instables, sans que cela ne pénalise les finances, et tout en faisant bénéficier la clientèle de la meilleure prestation possible.

Frais financiers

Les frais financiers sur le budget Régie correspondent aux intérêts des deux prêts encore en cours (page 23). Il convient donc de budgéter 15 000€ pour les annuités 2026.

BUDGETS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Régie	24 910 €	23 380 €	21 798 €	20 164 €	18 476 €	16 732 €	15 000 €

4.4.1.2. Recettes

Remontées mécaniques du Markstein

Le chiffre d'affaires TTC sur l'année civile en 2025 est de 341 541€ pour 65 jours d'exploitation (janvier, février, saison 2024/25, puis novembre et décembre saison 2025/26).

La prévision de recettes pour 2026 est de 429 000€ TTC soit 390 000€ HT.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CA TTC	145 231 €	250 308 €	530 431 €	523 385 €	259 695 €	341 541 €	429 000 €
Jours d'exploitation	38	70	70	58	28,5	65	

Remontées mécaniques du Grand-Ballon

Durant l'année civile 2025, il y a eu 1.5 jours d'exploitation au Grand-Ballon.
La prévision de recettes pour 2026 est de 11 000€ TTC soit 10 000€ HT).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CA TTC	10 344 €	33 879 €	27 616 €	0 €	9 769 €	11 000 €
Jours d'exploitation	7	17	12	0	1,5	
Moyenne journalière	1 478 €	1 993 €	2 301 €	- €	6 513 €	

Luge sur rail du Markstein

L'activité Luge sur rail, malgré des conditions météorologiques capricieuses en 2025, enregistre un chiffre d'affaires de 407 471 €.
La prévision de recettes pour 2026 est de 396 000€ TTC soit 330 000€ HT.

CA TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Janvier	8 365 €	0 €	0 €	3 069 €	8 972 €	1 889 €	
Février	7 934 €	3 000 €	0 €	11 014 €	10 283 €	14 103 €	
Mars	0 €	13 927 €	0 €	1 517 €	11 070 €	4 690 €	
Avril	0 €	3 094 €	25 669 €	22 887 €	17 763 €	24 967 €	
Mai	15 523 €	24 345 €	31 820 €	36 471 €	41 233 €	43 199 €	
Juin	23 608 €	19 495 €	24 486 €	26 592 €	13 245 €	28 823 €	
Juillet	114 631 €	91 546 €	109 393 €	93 406 €	102 916 €	84 347 €	
Août	141 937 €	120 533 €	146 987 €	137 770 €	169 539 €	153 781 €	
Septembre	22 740 €	23 955 €	13 023 €	34 675 €	21 360 €	20 515 €	
Octobre	13 246 €	26 075 €	27 481 €	21 310 €	30 835 €	12 021 €	
Novembre	0 €	4 883 €	12 218 €	179 €	18 365 €	7 237 €	
Décembre	1 499 €	0 €	4 972 €	5 739 €	875 €	11 901 €	
TOTAL TTC	349 482 €	330 852 €	396 047 €	394 627 €	446 454 €	407 471 €	396 000 €

NB : Rappelons que l'exploitation hivernale de la luge (avec neige) est compromise en raison de la hauteur des rails limitée à 80 cm (obligation environnementale imposée par le DREAL).

Restauration

Depuis avril 2024, le SMMGB a repris en régie la gestion du Bar-Bichettes et du Bar de la Fédérale. Cette activité répond à un réel besoin de la clientèle et contribue à améliorer la qualité de l'accueil, tant en été aux abords de la luge sur rail, qu'en hiver avec l'accueil au Bar de la Fédérale. La régie se laisse une année supplémentaire pour analyser le fonctionnement de ces activités et réfléchir à leur pérennité.

Pour 2026, un prévisionnel de 60 000 € HT sera budgété, soit un chiffre d'affaires TTC de 66 000 €.

CA TTC	2024	2025	2026
Janvier		1 684	
Février		3 732	
Mars		1 983	
Avril	695	2 444	
Mai	5 024	6 417	
Juin	1 220	4 191	
Juillet	12 484	7 008	
Août	15 108	14 448	
Septembre	1 757	2 305	
Octobre	1 983	1 182	
Novembre	1 404	1 304	
Décembre	2 057		
TOTAL TTC	41 730	46 696	66 000
TOTAL HT	38 088,39	42 468	60 000

Chiffre d'affaires TTC toutes activités confondues

	2020	2021	2021	2023	2024	2025	2026
RM Markstein	145 231 €	250 308 €	530 431 €	523 385 €	259 695 €	341 541 €	429 000 €
RM Grand-Ballon	0 €	10 344 €	33 879 €	27 616 €	0 €	9 769 €	11 000 €
RM Luge sur rail	349 482 €	330 852 €	396 047 €	394 627 €	446 454 €	407 471 €	396 000 €
Restauration					41 730 €	46 696 €	66 000 €
TOTAL TTC	494 713 €	591 504 €	960 356 €	945 628 €	747 879 €	805 477 €	902 000 €

Participation prévisionnelle des membres

Cette participation concerne les investissements courants et les participations au déneigement.

PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2026	CeA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Investissement courant	10 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €
Déneigement	10 000 €			10 000 €
Total	20 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €

4.4.2 Evolution EBE et compte de résultat

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits d'exploitations						
Chiffre d'affaires (70)	561 346	499 649	951 865	999 442	804 771	847 392
Subvention d'exploitation (74)	142 998	428 905	25 189	21 786	31 430	23 960
Autres produits (75)	57 261	2 372	20 455	20 845	39 139	4 991
Total Produit d'exploitation	761 605	930 926	997 509	1 042 073	875 340	876 344
Charges d'exploitations						
Achats et charges externes (60+61+62)	208 631	240 461	352 768	316 610	333 639	365 212
Impôts et taxes (63)	6 027	5 570	11 033	9 507	10 337	10 624
Charges de personnel (64-6419)	366 738	394 581	549 764	496 627	497 624	602 211
Total charges d'exploitations	581 396	640 612	913 565	822 744	841 599	978 047
EBE	180 209	290 314	83 944	219 329	33 741	- 101 703
Produits divers						
Travaux en régie (722)					9 943	
Reprises de provisions (77)	202 445	219 465	205 622	253 089	193 772	234 192
Autres produits (75)		7 167				
Produits financiers (76)						
Produits exceptionnels (77)	318		17 091	39 873	30 179	71 350
Total Produits divers	202 763	226 632	222 713	292 962	233 893	305 542
Charges diverses						
Dotations aux amortissements et prov	247 181	262 827	281 411	295 804	291 361	310 262
Charges diverses (65)	1	2		30	273	1
Charges financières (66)	24 910	23 380	21 798	20 165	18 476	16 732
Charges exceptionnelles (67)	1 773		23 340	20	210	2 474
Total charges diverses	273 865	286 209	326 549	316 019	310 321	329 469
Résultat d'exploitation	109 107	230 737	- 19 892	196 272	- 42 687	- 125 630

4.4.3 EBE et compte de résultat par activité

	2025	Remontées M.	Luge sur rail	Restauration
Produits d'exploitations				
Chiffre d'affaires (70)	847 392	405 606	399 318	42 468
Subvention d'exploitation (74)	23 960	18 376	5 584	
Autres produits (75)	4 991	4 991	-	
Total Produit d'exploitation	876 344	428 972	404 902	42 468
Charges d'exploitations				
Achats et charges externes (60+61+62)	365 212	269 613	72 426	23 173
Impôts et taxes (63)	10 624	6 374	4 250	
Charges de personnel (64-6419)	602 211	329 275	243 591	29 344
Total charges d'exploitations	978 047	605 263	320 267	52 518
EBE	- 101 703	- 176 290	84 636	- 10 049
Produits divers				
Travaux en régie (722)				
Reprises de provisions (77)	234 192	140 515	93 677	
Autres produits (75)			1	
Produits financiers (76)		-	-	
Produits exceptionnels (77)	71 350	42 816	28 523	12
Total Produits divers	305 542	183 331	122 201	12
Charges diverses				
Dotations aux amortissements et prov	310 262	186 157	124 105	
Charges diverses (65)	1	1	0	
Charges financières (66)	16 732	1 710	15 022	
Charges exceptionnelles (67)	2 474	2 296	177	
Total charges diverses	329 469	190 165	139 304	-
Résultat d'exploitation	- 125 630	- 183 125	67 532	- 10 038

4.4.4. Section Investissement

En concertation avec l'équipe de techniciens sur site, plusieurs projets sont à l'étude pour les investissements à réaliser :

Projets 2025

- Achat de l'enneigreur actuellement en prêt - 30 000€
- Réparation et mise en sécurité de la gare du T2 - 30 000€
- Remplacement câble T2 - 8 000€
- Remplacement haubans - câbles de tension – élingues de tension G1 G2 G3 T2 Steinlebach GB - 10 000€
- Logiciel GMAO - 5 000€
- Compresseur Grenouillère - 5 000€
- Réfection réseau enneigement du stade - 117 000€

L'engagement de ces investissements pourra se faire par autofinancement sur le budget Régie dans la limite des crédits disponibles, ou être intégré à une convention de financement sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

5. Synthèse globale

5.1. Participation globale de fonctionnement

La répartition des subventions de fonctionnement a dû être réaffectée afin de tenir compte des besoins financiers spécifiques à chaque budget.

Cette révision s'inscrit dans un contexte marqué par une augmentation significative de certaines charges, notamment les frais d'assurance, ainsi que par la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire de l'ensemble des budgets annexes.

L'ajustement des subventions vise ainsi à garantir la continuité du service, à préserver la soutenabilité financière des différentes activités et à répartir de manière plus équitable les ressources en fonction des charges réellement supportées par chaque budget.

PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2026	CeA	CCVSA	CCRG	TOTAL
GENERAL	180 000 €	65 000 €	65 000 €	310 000 €
EAU	3 280 €	3 360 €	3 360 €	10 000 €
ASSAINISSEMENT	65 620 €	11 171 €	11 171 €	87 962 €
Sous-Total	248 900 €	79 531 €	79 531 €	407 962 €
REGIE - Investissement courant - Déneigement	20 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
TOTAL	268 900 €	84 531 €	84 531 €	437 962 €

5.2. Participation globale d'investissement

Subventions d'investissement 2026	Montant
CEA	250 000 €
CCRG	15 469 €
CCVSA	15 469 €
Total Général	280 938 €

5.3. Participations des collectivités - issues des CA

PARTICIPATIONS REELLES	2020			2021			2022		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Conseil Départemental 68	364 650 €	262 487 €	627 137 €	354 533 €	247 749 €	602 282 €	248 900 €	605 704 €	854 604 €
CCVSA	71 768 €	42 510 €	114 278 €	79 531 €	24 464 €	103 995 €	79 531 €	26 966 €	106 497 €
CCRG	71 768 €	42 510 €	114 278 €	79 531 €	24 464 €	103 995 €	79 531 €	26 966 €	106 497 €
CD 68 (déneigement)	7 248 €		7 248 €	4 904 €		4 904 €	5 189 €		5 189 €
TOTAL	515 434 €	347 506 €	862 940 €	518 499 €	296 677 €	815 176 €	413 151 €	659 636 €	1 072 787 €

PARTICIPATIONS REELLES	2023			2024			2025		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
CeA	256 550 €	302 596 €	559 146 €	256 490 €	742 595 €	999 085 €	248 900 €	193 270 €	442 170 €
CCVSA	83 361 €	23 444 €	106 805 €	83 326 €	23 027 €	106 353 €	83 021 €	10 379 €	93 400 €
CCRG	83 361 €	23 444 €	106 805 €	83 326 €	23 027 €	106 353 €	83 021 €	10 379 €	93 400 €
CeA (déneigement)	6 476 €		6 476 €	10 250 €		10 250 €	10 000 €		10 000 €
TOTAL	429 748 €	349 484 €	779 232 €	433 392 €	788 649 €	1 222 041 €	424 942 €	214 028 €	638 970 €

5.4. État de la dette au 01/01/2026

ETABLISSEMENT PRETEUR	Capital emprunté	Capital restant dû au 1er janvier	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		Fin de contrat
				Intérêts	Capital	
CAISSE D'EPARGNE - 2014	800 000 €	380 900 €	56 735 €	13 461 €	43 274 €	31/12/2033
Luge sur rail Markstein						
CCM SAINT AMARIN - 2017	400 000 €	173 244 €	28 537 €	1 468 €	27 069 €	31/01/2032
Travaux et achat de terrain						
TOTAL	1 200 000 €	554 144 €	85 272 €	14 929 €	70 343 €	
LIGNE DE TRESORERIE	- €	- €				
TOTAL GENERAL	1 200 000 €	554 144 €	85 272 €	14 929 €	70 343 €	

6. Orientations stratégiques pour la pérennité financière et l'équilibre budgétaire

6.1. Etat des lieux

Le budget de la Régie enregistre en 2025 un déficit de **-187 016,40 €**, ramenant le résultat cumulé de **856 089,55 € à 669 073,15 €**.

Evolution des résultats 2022-2025

	2022	2023	2024	2025	Total
Fonctionnement	- 19 892,49	196 271,59	- 42 687,01	- 125 630,42	8 061,67
Investissement	- 10 762,91	- 30 374,37	74 558,00	- 61 385,98	- 27 965,26
Total	- 30 655,40	165 897,22	31 870,99	- 187 016,40	- 19 903,59

Sur l'ensemble de la période, le résultat cumulé ressort à **-19 903,59 €**, soit un quasi-équilibre global malgré les fortes variations annuelles.

6.1.1 Lecture d'ensemble

Cette trajectoire montre :

- une **forte sensibilité aux conditions conjoncturelles**, notamment climatiques ;
- une capacité à générer des excédents significatifs lors des années favorables (2023) ;
- mais également une **exposition importante au risque de déficit en cas de saison défavorable** (2025).

Ainsi, la période 2022-2025 confirme la résilience du modèle sur le moyen terme (déficit cumulé limité), tout en soulignant une instabilité structurelle qui justifie la diversification engagée et les mesures de sécurisation financière envisagées.

6.1.2 Baisse structurelle des recettes

	2022	2023	2024	2025	Total
Remontées mécaniques	516 949,13	504 280,74	271 215,47	319 995,58	1 612 440,92
Luge sur rail	330 067,48	328 855,84	372 044,60	339 559,15	1 370 527,07
Restauration	-	-	38 088,39	42 468,23	80 556,62
Total	847 016,61	833 136,58	681 348,46	702 022,96	3 063 524,61

Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques est passé de **516 949 € en 2022 à 319 996 € en 2025**, soit une baisse de près de **38 %**, principalement liée :

- à l'insuffisance d'enneigement,
- à des saisons hivernales successives défavorables,
- à une dépendance structurelle aux aléas climatiques.

Cette contraction durable de l'activité hivernale fragilise directement l'équilibre économique du modèle.

6.1.3. Hausse significative des charges

	2022	2023	2024	2025	Total
Frais généraux	361 529	324 015 €	344 017 €	375 836 €	1 405 397 €
Charges de personnel	553 877	496 624	507 188 €	605 441 €	2 163 130 €
Total	915 406	820 639 €	851 205 €	981 277 €	3 568 527 €

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté d'environ **20 % entre 2023 et 2025**, sous l'effet:

- de l'augmentation durable du coût de l'énergie (électricité, neige de culture),
- de la progression des charges d'assurance

Cette dynamique exerce une pression directe sur les marges et réduit la capacité d'autofinancement.

6.1.4. Déséquilibre dans la répartition des charges

La Régie assume actuellement des dépenses relevant du fonctionnement général du site, notamment :

- fonctionnement de la Maison du Markstein,
- déneigement du site,
- sécurisation des pistes,
- travaux lourds d'entretien des remontées mécaniques.

De plus les statuts adoptés en 2013 prévoient un reversement correspondant à **21 % du chiffre d'affaires**, niveau très supérieur aux pratiques observées dans des délégations de service public comparables (généralement entre 1 % et 4 %).

Cette situation contribue à accentuer la fragilité financière de la Régie et nécessite une **révision des statuts ainsi qu'une clarification de la répartition des charges entre budgets**.

6.1.5 Contraintes structurelles du SMMGB

Le SMMGB évolue dans un contexte financier contraint :

- Dotation de la CEA gelée depuis 2016 à 248 900 €/an, **301 700 €** en pouvoir d'achat en 2026
- Dotations des Communautés de communes gelées depuis 2012 à 100 000 €/an tant en fonctionnement qu'en investissement, **123 260 €** en pouvoir d'achat en 2026.

➤ **Ces gels de dotations entraînent un manque de financement de 99 320€ pour 2026**

Ces recettes figées interviennent dans un contexte marqué par :

- une inflation durable,
- des crises successives (sanitaire, énergétique),
- une volatilité accrue des recettes liées au changement climatique,
- une augmentation continue des charges fixes.

Cette rigidité des ressources limite les marges de manœuvre budgétaires.

6.1.6. Facteurs d'atténuation et actions engagées

Afin de réduire la dépendance aux conditions d'enneigement, la Régie a engagé une stratégie de diversification :

- développement de la luge sur rail (CA moyen annuel : 340 000 €),
- lancement d'activités de restauration (80 556 € sur deux ans)

Ces initiatives contribuent à stabiliser partiellement les recettes mais ne compensent pas entièrement la baisse structurelle de l'activité hivernale.

Le SMMGB a engagé les démarches administratives pour bénéficier du dispositif APLD-R (Activité Partiel de Longue Durée- Rebond), celui-ci constitue par ailleurs un outil de sécurisation permettant d'absorber d'éventuels chocs conjoncturels tout en préservant l'emploi.

6.1.7 Risques à venir

Plusieurs risques majeurs sont identifiés :

1. **Risque climatique accru** : diminution structurelle de l'enneigement et raccourcissement des saisons hivernales.
2. **Risque énergétique** : volatilité des prix de l'électricité impactant fortement les coûts de production de neige.
3. **Risque assurantiel** : augmentation démesurée et continue des primes et durcissement des conditions de couverture.
4. **Rigidité des financements publics** : absence de revalorisation des dotations depuis plus de dix ans.
5. **Fragilisation de l'autofinancement** : réduction progressive des marges de la Régie.
6. **Risque de déséquilibre du budget principal** en cas de transfert intégral des charges actuellement supportées par la Régie sans recettes nouvelles correspondantes.

À moyen terme, sans adaptation du modèle économique, révision statutaire et redéfinition des équilibres financiers internes, la soutenabilité budgétaire pourrait être compromise.

6.2 Orientations stratégiques

6.2.1. Modification des statuts de la régie

Les statuts de la régie, adoptés en 2013, prévoient un reversement correspondant à **21 % du chiffre d'affaires (3% taxe RM et 18% délégataire)**, niveau significativement supérieur aux pratiques observées dans des délégations de service public comparables (généralement comprises entre 1 % et 4 %), notamment sur le massif des Vosges.

Cette situation contribue à accentuer la fragilité financière de la Régie et rend nécessaire une révision des statuts, ainsi qu'une clarification de la répartition des charges entre les différents budgets.

Il est proposé :

- **d'engager au cours de l'année 2026, un travail de révision des statuts de la régie, afin d'aligner le niveau de reversement sur les pratiques actuellement observées dans les délégations existantes du massif des Vosges.**

6.2.2 Financement et équilibre du budget principal

La Régie assume actuellement des dépenses relevant du fonctionnement général du site, notamment :

- le fonctionnement de la Maison du Markstein ;
- le déneigement du site ;
- la sécurisation des pistes de ski alpin et ski de fond ;
- les travaux lourds d'entretien des remontées mécaniques.

Avec la refonte des statuts, la Régie n'aurait plus vocation à financer la gestion du site, celle-ci relevant de la compétence du budget principal. Toutefois, les crédits actuellement alloués à ce dernier ne permettent plus de couvrir l'ensemble des charges afférentes.

Il est proposé :

- **de revoir les dotations avec les membres et de mettre fin au gel des subventions ;**
- **de restituer à la Collectivité européenne d'Alsace le poste de secours du Markstein, bâtiment particulièrement énergivore. Le SMMGB n'ayant plus de besoin propre, son poste de secours étant désormais situé dans la Maison du Markstein. Il est à noter que ce bâtiment est actuellement occupé uniquement par la gendarmerie durant la période hivernale**

6.2.3 Devenir du Grand-Ballon

Avec un chiffre d'affaires moyen de **16 321 €** sur les cinq dernières années, pour une durée moyenne d'ouverture de **7,5 jours par an**, il apparaît nécessaire de conduire une analyse approfondie des charges et des produits du site secondaire du Grand-Ballon.

Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a d'ores et déjà acté que les investissements relatifs au site du Grand-Ballon ne seront plus financés par ses soins dans le cadre des subventions d'investissement. Les futurs investissements devront donc être intégralement pris en charge par les ressources propres de la régie.

Il est proposé :

- **de réaliser une analyse financière détaillée de la situation du site du Grand-Ballon, afin de statuer courant 2026 sur la poursuite ou non de son exploitation ;**
- **dans l'hypothèse d'une cessation d'exploitation, de procéder à la restitution du poste de secours du Grand-Ballon à la CeA.**

Conclusion

L'analyse des orientations présentées met en évidence la nécessité d'engager une **réorganisation structurelle et financière** de la Régie afin de garantir sa pérennité.

La révision des statuts, la clarification de la répartition des charges entre budgets et la redéfinition des dotations constituent des leviers indispensables pour rétablir un équilibre financier soutenable.

Par ailleurs, la situation spécifique des sites du **Markstein** et du **Grand Ballon** impose une approche pragmatique et objectivée, fondée sur une analyse financière approfondie, afin d'adapter le périmètre d'exploitation aux capacités réelles de la Régie.

Ces orientations visent ainsi à sécuriser l'avenir de la structure tout en assurant une gestion plus cohérente et responsable des ressources publiques.